



## Indemnités d'occupation

-----  
Par Copain

Bonjour

Le 12 juin 2024 je quitte mon ex à cause de ses violences crises de jalousies.

MR est tellement violent que je suis obligé d'appeler la gendarmerie.

Me vivait chez moi ( une maison qui a été mise a ma disposition par mes parents ) les gendarmes m'ont demandé de quitter le logement et de le laisser à monsieur le temps qu'il se retourne . J'ai donc dû trouver un logement pour moi et mes enfants.

Mon père a demandé à mon ex conjoint de quitter le domicile au plus tard le 10 juillet suivant.

C'est ce que Mr a fait sans oublier d'emporter toutes les affaires communes ainsi que les affaires personnelles.

À ce jour puis je lui réclamer une indemnité d'occupation de mon domicile?

Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Seul vos parents le pourraient puisque vous n'êtes pas propriétaire .

M'enfin ils auraient dû le décider dès le départ, tout comme vous auriez dû prendre conseil auprès d'un avocat .